

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 OCTOBRE 2019 – 19H00

Présents : T. Péronne – A. Peyle – P. Riot – A. Bertrand – P. Lansade – J. Legay

Absents excusés : F. Martin, S. de Royer-Dupré (pouvoir à P. Riot) – P. Haury (pouvoir à A. Peyle) – Y. Peynaud (pouvoir à A. Bertrand)

Secrétaire de séance : Alain Peyle

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour.

Début de la séance à 19h13.

M. Legay arrive à 19h17.

Appel nominal des conseillers et désignation d'un secrétaire de séance	Alain Peyle est désigné secrétaire de séance.
Approbation PV dernier CM	Après lecture, le Conseil Municipal signe la feuille de présence du jour. Le PV du Conseil Municipal du 4 octobre 2019 sera approuvé ultérieurement.
<u>RAPPORT DU MAIRE</u>	<p>Monsieur le Maire demande d'ajouter des délibérations à l'Ordre du Jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupes de bois 2020 – FC de Chatelus - Coupes de bois 2020 – FS de Chauverne - Indemnité de conseil au Receveur Municipal - Convention de mise à disposition du Padel - Convention de partenariat avec le Tennis Club de Bourganeuf - ANNULE ET REMPLACE D2019-10_81 Avenant au Marché n°6 - ANNULE ET REMPLACE D2019-10_82 Avenant hors Marché n°2 - Avenant hors Marché n°3 <p>Le Conseil approuve les ajouts à l'unanimité.</p>

DELIBERATIONS

<p>CHOIX D'EMPRUNT POUR LE BUDGET CHAUFFERIE AUBERGE ET FONDATION DEVILLECHABROLLE</p> <p>N° D2019-10_83</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Membres du Conseil Municipal</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">6</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td style="text-align: center;">9</td> </tr> <tr> <td>Exprimés</td> <td style="text-align: center;">9</td> </tr> <tr> <td>OUI</td> <td style="text-align: center;">9</td> </tr> <tr> <td>NON</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	10	Présents	6	Représentés	3	Votants	9	Exprimés	9	OUI	9	NON	0	<p>Vu la délibération D2019-09_63 du 06/09/2019,</p> <p>Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de faire un emprunt pour financement les travaux de construction de la Chaufferie au Bois desservant l'Auberge et la Fondation Devillechabrolle. Cinq établissements bancaires ont été contactés afin d'obtenir une proposition de crédit pour un montant total de 143 766 € sur une période de 15 ans.</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Caisse d'Epargne</td> <td style="text-align: center;">0.99 %</td> </tr> <tr> <td>Crédit Mutuel</td> <td style="text-align: center;">1.53 %</td> </tr> <tr> <td>Crédit Agricole</td> <td style="text-align: center;">0.74 %</td> </tr> <tr> <td>Banque Populaire</td> <td style="text-align: center;">Pas de réponse</td> </tr> <tr> <td>Banque Postale</td> <td style="text-align: center;">Pas de réponse</td> </tr> </table> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <p>ACCEPTÉ de financer la construction de la Chaufferie au moyen d'un emprunt, ACCEPTÉ la proposition de financement précitée du Crédit Agricole, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.</p>	Caisse d'Epargne	0.99 %	Crédit Mutuel	1.53 %	Crédit Agricole	0.74 %	Banque Populaire	Pas de réponse	Banque Postale	Pas de réponse
Membres du Conseil Municipal	10																								
Présents	6																								
Représentés	3																								
Votants	9																								
Exprimés	9																								
OUI	9																								
NON	0																								
Caisse d'Epargne	0.99 %																								
Crédit Mutuel	1.53 %																								
Crédit Agricole	0.74 %																								
Banque Populaire	Pas de réponse																								
Banque Postale	Pas de réponse																								

COUPES DE BOIS 2020 – FC DE CHATELUS

N° D2019-10_84

Membres du Conseil Municipal	10
Présents	6
Représentés	3
Votants	9
Exprimés	9
OUI	9
NON	0

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal du prévisionnel 2020 prévus par l'Office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette en 2020 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (**coupes réglées**) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FC de Chatelus le Marcheix	1A	7.15 ha	RS	Vente
FC de Chatelus le Marcheix	1C	6.36 ha	AX	Vente

Destination de la coupe :

- vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

COUPES DE BOIS 2020 – FS DE CHAUVERNE

N° D2019-10_85

Membres du Conseil Municipal	10
Présents	6
Représentés	3
Votants	9
Exprimés	9
OUI	9
NON	0

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal du prévisionnel 2020 prévus par l'Office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette en 2020 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (**coupes réglées**) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FS de Chauverne	7A	11.17 ha	E5	Vente

CONFIRME l'inscription à l'état d'assiette en 2020 des coupes :

- bien que non prévues comme telles dans le document d'aménagement mais à opérer cette année pour des raisons sanitaires et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes non réglées)

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FS de Chauverne	7B	0.83	E1	Vente

Destination de la coupe :

- **vente** à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois).

	<p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.</p>														
<p>INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL</p> <p>N° D2019-10_86</p> <table border="1" data-bbox="129 419 618 603"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>10</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>6</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>3</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>9</td></tr> <tr><td>Exprimés</td><td>9</td></tr> <tr><td>OUI</td><td>9</td></tr> <tr><td>NON</td><td>0</td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	10	Présents	6	Représentés	3	Votants	9	Exprimés	9	OUI	9	NON	0	<p>Le conseil Municipal,</p> <p>Vu l'article 97 de la loi 82/2013 du mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,</p> <p>Vu le décret 82/979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,</p> <p>Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,</p> <p>DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 • d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an • que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Nicolas RIGONNET pour sa gestion intérimaire du 01/04/2019 au 31/08/2019 et à Françoise OTT, Receveur Municipal pour la période du 01/09/2019 au 31/12/2019. • d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 € à Nicolas RIGONNET.
Membres du Conseil Municipal	10														
Présents	6														
Représentés	3														
Votants	9														
Exprimés	9														
OUI	9														
NON	0														
<p>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE PADEL</p> <p>N° D2019-10_87</p> <table border="1" data-bbox="129 847 618 1031"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>10</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>6</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>3</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>9</td></tr> <tr><td>Exprimés</td><td>9</td></tr> <tr><td>OUI</td><td>9</td></tr> <tr><td>NON</td><td>0</td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	10	Présents	6	Représentés	3	Votants	9	Exprimés	9	OUI	9	NON	0	<p>Monsieur le Maire propose de passer une convention avec l'Association Sportive « Tennis Club de Bourganeuf » afin de mettre à disposition à titre gratuit le terrain de Padel.</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>VALIDE la convention annexée,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.</p>
Membres du Conseil Municipal	10														
Présents	6														
Représentés	3														
Votants	9														
Exprimés	9														
OUI	9														
NON	0														
<p>CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE TENNIS CLUB DE BOURGANEUF</p> <p>N° D2019-10_88</p> <table border="1" data-bbox="129 1169 618 1353"> <tr><td>Membres du Conseil Municipal</td><td>10</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>6</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>3</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>9</td></tr> <tr><td>Exprimés</td><td>9</td></tr> <tr><td>OUI</td><td>9</td></tr> <tr><td>NON</td><td>0</td></tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	10	Présents	6	Représentés	3	Votants	9	Exprimés	9	OUI	9	NON	0	<p>Monsieur le Maire propose de passer une convention de partenariat avec l'Association Sportive « Tennis Club de Bourganeuf », conséquence de la signature de la convention de mise à disposition à titre gratuit du terrain de Padel. Elle définit les activités d'intérêt général que l'association s'engage à mettre en œuvre, conformément à son objet statutaire, afin de bénéficier du soutien de la commune.</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>VALIDE la convention annexée,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.</p>
Membres du Conseil Municipal	10														
Présents	6														
Représentés	3														
Votants	9														
Exprimés	9														
OUI	9														
NON	0														
<p>AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE RENOVATION ENERGETIQUE DE DEUX BATIMENTS ET CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS</p> <p>N° D2019-10_89</p>	<p><u>Objet</u>: avenant au marché n°7 Lot 7 : Chauffage – Plomberie – Électricité</p> <p>Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant soumis par l'entreprise LEMAIRE relatif à des travaux complémentaires. Ces travaux, constitués de sujétions techniques non prévues lors de la conception du projet, sont estimés par le devis</p>														

ANNULE ET REMPLACE D2019-10_81

Membres du Conseil Municipal	10
Présents	6
Représentés	3
Votants	9
Exprimés	9
OUI	9
NON	0

de l'entreprise n°FL19C20TS1b du 18/10/19 à 3781.43 €. Ils entraînent un surcoût de **XXX** % au montant initial du lot qui est 82 122.61 €.

Monsieur le Maire explique l'importance de réaliser ces travaux complémentaires pour la suite du chantier engagé et demande aux membres Conseil Municipal d'accepter de les réaliser et de l'autoriser à signer le devis et l'avenant correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTÉ d'intégrer les travaux complémentaires dans le projet et de les faire réaliser par l'entreprise titulaire du lot ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ;
AUTORISE Monsieur le Maire à formaliser l'avenant administratif nécessaire à cet effet.

**AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE RENOVATION
 ENERGETIQUE DE DEUX BATIMENTS ET
 CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS
 (HORS MARCHÉ)**

N° D2019-10_90

ANNULE ET REMPLACE D2019-10_82

Membres du Conseil Municipal	10
Présents	6
Représentés	3
Votants	9
Exprimés	9
OUI	9
NON	0

Objet : avenant complémentaire hors marché n°3
 Lot 7 : Chauffage – Plomberie – Électricité

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant soumis par l'entreprise LEMAIRE relatif à des travaux complémentaires. Ces travaux, constitués de sujétions techniques non prévues lors de la conception du projet, sont estimés par le devis de l'entreprise n°FL19C20TS1d du 18/10/19 à 2755.44 €. Les crédits sont inscrits et disponibles sur le Budget Principal, imputation au compte 2188.

Monsieur le Maire explique l'importance de réaliser ces travaux complémentaires pour la suite du chantier engagé et demande aux membres Conseil Municipal d'accepter de les réaliser et de l'autoriser à signer le devis et l'avenant correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTÉ d'intégrer les travaux complémentaires dans le projet et de les faire réaliser par l'entreprise titulaire du lot ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ;
AUTORISE Monsieur le Maire à formaliser l'avenant administratif nécessaire à cet effet.

**AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE RENOVATION
 ENERGETIQUE DE DEUX BATIMENTS ET
 CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS
 (HORS MARCHÉ)**

N° D2019-10_91

Membres du Conseil Municipal	10
Présents	6
Représentés	3
Votants	9
Exprimés	9
OUI	9
NON	0

Objet : avenant complémentaire hors marché n°4
 Lot 7 : Chauffage – Plomberie – Électricité

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant soumis par l'entreprise LEMAIRE relatif à des travaux complémentaires. Ces travaux, constitués de sujétions techniques non prévues lors de la conception du projet, sont estimés par le devis de l'entreprise n°FL19C20TS1c du 18/10/19 à 1518.90 €. Les crédits sont inscrits et disponibles sur le Budget Principal, imputation au compte 2188.

Monsieur le Maire explique l'importance de réaliser ces travaux complémentaires pour la suite du chantier engagé et demande aux membres Conseil Municipal d'accepter de les réaliser et de l'autoriser à signer le devis et l'avenant correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTÉ d'intégrer les travaux complémentaires dans le projet et de les faire réaliser par l'entreprise titulaire du lot ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ;
AUTORISE Monsieur le Maire à formaliser l'avenant administratif nécessaire à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Un projet d'avenant de la convention avec la CIM a été proposé par les services de l'urbanisme de La Souterraine.

CC MVOC

Les modalités de défusion sont en cours de discussion.

Portage de Repas à Domicile	Le délégué du conseil Municipal à l'association sera Alain Peyle.
DETR 2020	Projets évoqués : Evolis, toilettes publiques, PATA, logement de La Poste, Aménagement Intérieur Salle Janisson, fenêtres Ancienne Gendarmerie
Via Ferrata	Une étude sera menée sur le terrain le 04/11/2019.

La séance est levée à 22h45.